

CONCEPT DE PROTECTION



Gym'Moustik

Gymnastique bienveillante parents-enfants 0-4 ans

Version du 28 février 2021,

Sur la base des prescriptions fédérales du 1^{er} mars 2021

1. Généralités

Le présent document est rédigé sous la forme masculine mais comprend la forme féminine.

1.1 Contexte

Le présent concept est basé sur les nouvelles recommandations du Conseil fédéral du 1er mars 2021 et sur les directives cadres pour les concepts de protection dans le sport de l'OFSP/Swiss Olympic; il indique la manière dont les entraînements de gymnastique (domaine du sport de masse) peuvent avoir lieu dans le cadre des mesures de protection générales existantes.

Le Conseil fédéral a pris des mesures valables dans tout le pays pour contrer la propagation du coronavirus, mesures qui concernent aussi le sport :

- Toutes les installations sportives en intérieur restent fermées.
- A l'extérieur, le sport en groupes de 15 personnes maximum est autorisé.

1.2 Objectifs

L'objectif consiste à garantir la tenue des cours en tenant compte des dispositions légales en vigueur. La responsabilité de la mise en œuvre des mesures de protection est du ressort de l'animatrice et des parents des gymnastes.

2. Principes de base dans le sport

Les présentes mesures de protection s'appuient sur les principes de base visant à empêcher la propagation du coronavirus. Ces principes sont les suivants :

- A. Pas de symptômes à l'entraînement**
- B. Garder les distances (1,5 mètre) et la taille des groupes**
- C. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP**
- D. Listes des présences pour tracer les éventuelles chaînes d'infection.**
- E. Port du masque obligatoire lorsque la distance de 1,5m ne peut être assurée**
- F. Désignation d'une personne responsable « respect du concept de protection Gym'Moustik »**

3. Explications des principes de base

A. Pas de symptômes à l'entraînement

Symptômes principaux:

- Respiratoire : Maux de gorge, toux sèche, insuffisance respiratoire
- Fièvre
- Perte soudaine de l'odorat/goût

Symptômes secondaires :

- Maux de tête
- Faiblesse générale, sensation de malaise
- Douleurs musculaires
- Rhume
- Symptômes gastro-intestinaux
- Eruptions cutanées

Les gymnastes, parents et animateur présentant des symptômes ne sont pas autorisés à participer aux entraînements. Ils doivent rester à la maison, voire être isolés. Ils doivent contacter leur médecin et suivre les instructions de ce dernier. Le groupe d'entraînement doit immédiatement être informé des symptômes survenant à l'un des participants.

B. Garder ses distances et la taille des groupes

Lors du trajet aller, de l'arrivée sur le lieu du cours, lors des discussions, après l'entraînement et lors du trajet retour; dans toutes ces situations et situations similaires, une distance de 1,5 mètre doit être respectée. Les traditionnelles poignées de main et les embrassades doivent toujours être évitées. Les activités sportives individuelles ou en groupe de 15 personnes adultes maximum (moniteur inclus) sont autorisées seulement pour les sports sans contact et à l'air libre. Le port du masque est obligatoire dès lors qu'il est impossible de respecter la distance de 1,5 m. Les entraînements individuels ou entraînements techniques sans contact sont autorisés à l'air libre.

Aider/assurer: Il est permis d'aider et d'assurer uniquement les personnes de moins de 20 ans et en portant un masque. Tout contact corporel avec des adultes est interdit.

Situation concernant les moniteurs : Le nombre de moniteurs autorisé pour les entraînements des moins de 20 ans est le même que celui qui s'appliquerait pour les entraînements sans restriction. Actuellement, la gymnastique P+E est autorisée seulement à l'air libre et avec 15 adultes (animatrice incluse) plus les enfants.

Groupes existants : Les groupes d'entraînement doivent rester fixes et donc s'entraîner si possible dans la même constellation. La répartition des groupes et sa mise en œuvre sont du ressort de l'animatrice. La présence de plusieurs groupes de 15 personnes au maximum est concevable à l'air libre pour autant que les groupes soient en permanence et ouvertement identifiables comme groupes indépendants et que leurs membres ne se rapprochent pas les uns des autres et ne se mélangent pas (groupes de joggeurs en forêt par exemple).

C. Respect des mesures d'hygiène

Se laver les mains est une mesure d'hygiène cruciale. Se laver soigneusement les mains avec du savon avant et après l'entraînement permet de se protéger soi-même et les autres. En raison des cours qui se déroulent à l'extérieur, du désinfectant pour les mains est distribué aux participants adultes ET enfants avant chaque cours ; le désinfectant est à disposition pendant le cours et à la fin de celui-ci. Il est indispensable de se désinfecter les mains après tout contact avec des fluides corporels (nez qui coule, change, salive). Lorsque le gymnaste arrive en cours, même en retard, il doit se préoccuper de la désinfection, même si cela reste la responsabilité de l'animateur. Le parent est garant que son enfant se désinfecte les mains. Il amène son propre désinfectant ou son savon si celui proposé (stérilium liquide) ne lui convient pas.

D. Dresser la liste des participants

Sur injonction des autorités sanitaires, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés durant 14 jours. Pour simplifier le traçage des personnes, Gym'Moustik dresse une liste des présences pour chaque cours. L'animatrice est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte.

Restrictions d'admission:

- ✓ Les installations d'entraînement sont ouvertes uniquement aux personnes nécessaires à la pratique de la gymnastique. Durant les cours, l'accès au groupe est autorisé uniquement à l'animatrice et aux gymnastes
- ✓ Les accompagnants et personnes extérieures (parents, amis, etc.) n'y ont accès qu'en cas de nécessité.
- ✓ Lorsque d'autres personnes que le duo habituel amènent et récupèrent les gymnastes, ils attendent en dehors du groupe.

E. Obligation du port du masque

Le port du masque est obligatoire dans les espaces intérieurs. Dans les grands espaces, le port du masque n'est pas obligatoire pour autant qu'il y ait l'espace nécessaire (au moins 15 m² par personne).

F. Désignation d'une personne responsable, respect du concept de protection

Toute organisation prévoyant reprendre les cours doit désigner une personne responsable du plan coronavirus qui sera chargée de veiller au respect des dispositions en vigueur. Il s'agit pour Gym'Moustik de Sylvie Hediguer. En cas de question, prière de la contacter directement (n° tél. +41 76 440 55 03 ou bzzz@gymmoustik.ch).

La personne responsable du plan coronavirus :

- ✓ est chargée de la mise en œuvre et du respect du concept de protection,
- ✓ informe les personnes concernées des mesures prises et des processus définis,
- ✓ fait office d'interlocuteur à l'interne et à l'externe,
- ✓ planifient les entraînements dans le respect des cinq points A-E,

Tout le monde:

- ✓ s'en tient aux règles de distanciation et aux mesures d'hygiène en vigueur,
- ✓ se montre solidaire et applique les règles du concept de protection en faisant preuve d'un degré élevé de responsabilité.

4. Compléments

4.1 Organisation

Lors du passage d'un groupe d'entraînement à l'autre, les personnes du groupe d'entraînement suivant attendent généralement devant le lieu de cours sans se mélanger au groupe précédent et veille à respecter la règle de distanciation de 1,5 mètre jusqu'à ce que le groupe précédent ait quitté lieu de cours. Enfants et parents ne touchent pas le matériel avant qu'il ait été désinfecté et se désinfectent les mains avant de le toucher.

Les contacts directs entre les différents groupes doivent être évités.

4.2 Information

L'affiche d'information de l'OFSP doit être placardée à l'entrée du cours.

5. Procédure à suivre lors d'un cas de coronavirus dans un groupe d'entraînement

Seules les personnes qui étaient en contact étroit avec la personne malade doivent se placer en quarantaine prescrite. Dans ce cas, l'autorité cantonale compétente vous contactera pour vous informer de la procédure à suivre. Un contact étroit signifie que vous vous êtes trouvé à proximité (moins de 1,5 mètre) d'elle pendant plus de 15 minutes sans protection (sans masque d'hygiène ou de barrière physique comme une paroi en plastique). De plus amples informations sur le site internet de l'Office fédéral de la santé publique.

6. Communication du concept de protection

Gym'Moustik publie le concept de protection par écrit à l'intention de ses clients. La communication principale s'effectue par courriel et comprend les listes de diffusion suivantes:

- ✓ Parents ou personne de contact via le mail d'inscription

En outre, le concept est publié sur le canal suivant :

- ✓ Site internet de Gym'Moustik

Fait à Montherod pour Gym'Moustik
Le 28 février 2021
Sylvie Hediguer